

Arrondissement : Créteil

Type de réunion :
Réunion de lycée général et technologique public.

Discussion sur le constat.

Le constat sur l'école, présenté par l'animateur du débat, a mis en perspective la situation de l'Ecole de la République dans une société qui s'est transformée depuis les années soixante-dix sous les effets conjoints de l'évolution du marché de l'emploi, de la révolution des transports, de l'urbanisation croissante, et de l'accroissement des disparités de développement entre les pays du Nord et du Sud. Les principales orientations du système scolaire français ont été rappelées : massification de l'enseignement, diversification des filières, évolution des programmes. Les attentes sont fortes à l'égard de l'institution scolaire, mais aussi ambivalentes.

En réponse à ce constat, les parents de la FCPE et la section SNES-SNEP FSU de l'établissement ont procédé à la lecture d'une motion justifiant la non-participation de certains acteurs du système scolaire à la présente séance. Cette motion précise la position locale de la section SNES sur le débat « *le fait de débattre de l'école est, bien sûr, une chose positive, encore faut-il que les termes du débat ne soient pas biaisés, et que les conclusions ne soient pas encore tirées. C'est pourtant malheureusement ce qui semble se dégager (...)* ». Elle rappelle les priorités énoncées lors du mouvement de grèves du printemps 2003 des corps enseignants : une augmentation du budget de l'Education Nationale, le refus du renforcement de l'autonomie des établissements.

O3. Vers quel type d'égalité l'Ecole doit-elle tendre ?

Mots clés : sectorisation – cartes scolaires – gratuité – orientation – discrimination positive – parents d'élèves

L'Ecole de la République a pour objectif de créer une situation d'égalité des chances entre les différents élèves. Cette égalité est d'abord une égalité des chances en terme d'accès au service public d'éducation mais aussi la recherche d'une égalité de réussite quel que soit le milieu socioculturel de l'élève.

L'égalité des chances est donc une égalité d'accès à l'enseignement.

De nombreuses interventions ont porté sur la question de la sectorisation. Les parents d'élèves ont souligné la nécessité d'une carte scolaire stricte pour préserver la mixité sociale, tout en rappelant les nombreuses stratégies individuelles de détournements observées dans le bassin scolaire. En effet, la situation locale est celle d'une concurrence historique entre deux lycées. Des élèves sont intervenus pour rappeler, selon leurs termes, la « *mauvaise réputation* » du lycée X, ainsi que l'état de délabrement des locaux. « *Un lycée dégradé ne donne pas envie de travailler* » rappelle une élève de Seconde.

Parents, élèves et professeurs ont rappelé la nécessité d'un égal accès aux services d'orientation. Ils ont noté le faible effectif des conseillères d'orientation, tout en rappelant la nécessité de ce personnel spécifiquement formé. Toutefois, la faible présence des acteurs de la vie professionnelle dans les dispositifs d'aide à l'orientation, alors qu'ils seraient à même de donner aux élèves des informations pratiques, notamment sur les conditions de travail et de rémunération dans une branche d'activités est regrettable. Certaines filières accessibles en fin de troisième restent largement méconnues, y compris dans des secteurs de pointe, alors qu'elles délivrent des qualifications valorisées et recherchées sur le marché de l'emploi. L'orientation ne devrait pas se limiter à l'éviction des élèves en difficulté des

classes d'enseignement général mais reposer sur un parcours de réussite individuelle. L'égalité des élèves doit être entérinée par des possibilités réelles de diversification des parcours.

L'égalité des chances ne prend sens que si l'École s'assure de l'égalité des conditions nécessaires à la réussite des élèves.

Cette égalité suppose la gratuité du système scolaire. Une élève de classe de Terminale a rappelé cette caractéristique essentielle du système français. Il serait toutefois souhaitable que la gratuité des manuels scolaires dans les lycées, qui existe dans quelques régions, soit étendue à toutes les régions françaises. La régionalisation ne doit pas aboutir à la création de disparités dans le système scolaire.

Les politiques de discrimination positive ont été abordées. Un consensus s'est dégagé sur leur nécessité, tout en rappelant que leur efficacité pourrait encore être améliorée. Classes à très petits effectifs, enseignants spécialement formés seraient deux moyens d'améliorer la performance des Z.E.P. La question de l'accueil des élèves en situation de handicap moteur doit également être une priorité nationale.

L'égalité entre les élèves pourrait être accrue par une amélioration de l'information sur le système scolaire à l'égard des parents d'élèves. « Une réunion au début de chaque année scolaire de présentation des programmes et des professeurs serait souhaitable » note un parent d'élève. « Encore faut-il que les parents y assistent » rappelle un professeur. La question de la participation des parents à l'établissement public local d'enseignement est plus complexe. La fonction de « représentant des parents d'élèves » nécessite une technicité qui ne s'acquière que progressivement, et ne s'avère malheureusement complète que lorsque le mandat se termine.

O5 . Quel socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement, les élèves doivent-ils prioritairement maîtriser au terme de chaque étape de la scolarité obligatoire ?

Mots clés : programmes – projet pédagogique – projet d'établissement – division – classe hétérogène – langues étrangères – formation continue – options.

L'idée d'une transmission d'un socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportement s'inscrit dans le cadre des missions fondamentales de l'Éducation Nationale qui sont non seulement de former de futurs citoyens autonomes par l'acquisition d'une culture générale et une initiation à la réflexion mais aussi de permettre une intégration future à la vie économique et sociale par la maîtrise de compétences nécessaires à la vie professionnelle. Cette double finalité de l'éducation a constitué l'axe principal du débat.

La transmission d'une culture commune par l'École de la République est nécessaire au futur citoyen qu'est l'élève.

Elle s'appuie sur des programmes ambitieux, reflets de la tradition de l'Humanisme français. Si ce corpus théorique est un atout, il ne doit pas occulter l'importance des disciplines manuelles et des démarches expérimentales, notamment en collège. Par exemple, en sciences, l'initiation aux principes de la démarche scientifique est aussi indispensable que la mémorisation de savoirs techniques spécifiques à une matière.

L'enseignement français est dispensé dans le cadre de classe : un accord est apparu sur la nécessité de conserver des divisions d'élèves au profils scolaires hétérogènes. Plusieurs justifications ont été successivement présentées. Humainement d'abord, la classe devient ainsi un lieu d'apprentissage des différences et permet par là même de mettre en exergue les qualités humaines des élèves au delà des performances scolaires. Pédagogiquement enfin, l'hétérogénéité des savoirs et des compétences entre les apprenants permet aussi bien une entre-aide qu'une saine émulation. Elle favorise ainsi la mise en place de méthodes diversifiées par le maître, notamment dans le cadre de projets.

Deux types de projets ont donné lieu à des interventions : les projets d'établissement et les projets pédagogiques. L'intérêt porté au projet d'établissement pourrait être accru car il invite les différents partenaires des Conseils d'Administration à réfléchir ensemble aux modalités d'amélioration de la réussite des élèves. Les projets pédagogiques, moteurs de l'innovation didactique, ont à plusieurs

reprises révélé leur efficacité. Par exemple, un professeur a présenté une fructueuse expérience de coopération entre une classe de Terminale scientifique et une classe de CM2 en SVT. « *Les CM2 aident les Terminales à réussir le bac !* » avait titré un journal local. Ce projet a permis de stimuler les deux générations d'élèves, apprenant aux uns à exprimer clairement leurs idées, aux autres les possibilités d'études dans le système scolaire français. Ces expérimentations, aussi efficaces soient-elles, ne sont pourtant que rarement pérennes.

L'Ecole a également pour mission de favoriser l'intégration future des jeunes Français sur le marché du travail.

Dans cette perspective, un parent d'élève a noté l'importance qu'au delà d'un socle commun de connaissances, la scolarité de chaque élève lui permette de développer des domaines d'excellence. L'enseignement optionnel joue à ce titre un rôle fondamental.

Une allocution a rappelé, à l'heure de la mondialisation, la nécessité pour chaque élève de maîtriser à l'issue de son cursus scolaire au moins une des grandes langues internationales (« lu, écrit, parlé »). Cette compétence est cruciale pour une insertion sur le marché de l'emploi.

Enfin, la nécessité d'améliorer la formation continue, particulièrement à l'endroit des personnes ayant eu une formation initiale courte, assurerait des perspectives d'évolutions professionnelles plus nombreuses.

Remarques complémentaires sur le débat.

L'animateur du débat, dans l'esprit de la consultation, a laissé librement s'exprimer les participants. Toutefois, il fut amené à apporter des précisions, voire des corrections, à certaines des interventions afin de favoriser le bon déroulement de la séance.

La variété des participants au débat a été un élément particulièrement positif, permettant de faire émerger un échange de qualité. Cette variété a pris une double forme. Il s'agit d'abord d'une variété en âge : des adolescents aussi bien que des personnes âgées étaient présents. Il s'agit enfin d'une variété de statut des participants : élèves, parents d'élèves, grands-parents d'élèves, professeurs, personnels administratifs, etc. Il faut relever la participation particulièrement riche et pertinente des élèves.

Le débat a donné lieu à une prise de conscience à la fois de l'importance de la question scolaire pour une société mais aussi de la complexité des questions qui se posaient. Chaque question peut recevoir des réponses multiples. Ces dernières doivent permettre de préserver les indéniables qualités du système scolaire français, modèle original issu de l'histoire de la République française : une école laïque, gratuite et obligatoire permettant une égale réussite à tous les élèves en fonction de leur mérite mais aussi de leurs qualités humaines.

Trois priorités pour l'Ecole :

- 1.** Le maintien d'un service public d'enseignement de haut niveau gratuit préservant la mixité sociale dans les établissements.
- 2.** Une amélioration des dispositifs d'aide à l'orientation, en particulier par la création d'une base de consultation permettant d'obtenir des informations concrètes sur les différents métiers.
- 3.** Une meilleure information des parents d'élèves sur le système éducatif, permettant de pallier les divergences de maîtrise de la « culture scolaire » selon les catégories sociales.